



Le conformateur Peyry

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nous avons l'honneur de vous annoncer qu'une branche de notre Académie Nationale de Paris, France, pour coupe de vêtements, est ouverte à la Nouvelle-Orléans, 2004 avenue St-Charles, sous la direction de Monsieur F. Guérin, le grand couturier de cette ville.

S'il est une institution dont la Nouvelle-Orléans ait besoin, c'est bien une Académie de Coupe de Vêtements pour hommes, femmes et enfants. Le grand succès que nous avons obtenu avec les académies établies dans les premières villes d'Europe et d'Amérique, nous fait espérer un égal succès à la Nouvelle-Orléans, attendu qu'un établissement de ce genre sera le seul en cette ville.

Il s'agit d'une institution dont la Nouvelle-Orléans ait besoin, c'est bien une Académie de Coupe de Vêtements pour hommes, femmes et enfants. Le grand succès que nous avons obtenu avec les académies établies dans les premières villes d'Europe et d'Amérique, nous fait espérer un égal succès à la Nouvelle-Orléans, attendu qu'un établissement de ce genre sera le seul en cette ville.

Le "Conformateur Peyry" est le système du vingtième siècle; c'est ce qu'il faut aux tailleur pour hommes et pour femmes, aux modistes en robes et aux dames qui désirent confectionner elles-mêmes leurs vêtements.

Cette invention rivalise avec la machine à coudre quant à son utilité; et toutes les personnes qui s'intéressent à la coupe, à la confection et à l'élegance des vêtements des deux sexes trouveront ce système scientifique d'une grande valeur pour le coupeur de peu d'expérience, et d'une grande utilité pour une personne expérimentée qui, ayant obtenu succès et renommée, désire pousser son savoir jusqu'à la perfection.

Le "Conformateur Peyry" est un système d'une grande précision appliquée à la coupe des vêtements, avec ou sans coutures. Il fonctionne de deux manières: s'ajuste aux mesures prises sur la personne et se conforme à toutes les courbes et lignes du corps; s'ajuste aussi en le plaçant sur la personne même et prend les contours du corps horizontalement et verticalement. Breveté en 1869, et mis à l'Exposition Universelle de Paris en 1900, il est donc universellement recommandé. Le système est expliqué par un livre illustré renfermant 105 différents diagrammes et dessins. Les dames et les messieurs pourront à première vue en comprendre les secrets, et quelques explications et un peu de pratique les rendront maîtres de cet art de la coupe. Des diplômes seront donnés aux élèves qui suivront un cours complet.

Nous faisons une déduction de \$150 à chacun des lecteurs du journal L'ABEILLE qui se présenteront ou qui enverront par la poste un coupon de L'ABEILLE.

Toutes les personnes ne pouvant se rendre à l'Académie apprendront le système par correspondance.

Pour tous renseignements, s'adresser par lettre à l'inventeur, John B. Peyry, Post Office Box 570, ou en personne à l'Académie, 2004 avenue St-Charles, N. O. La.

Tous les représentants sont demandés pour l'Amérique et l'Europe.

GOUETTES.
Astbury Fountain — rue 5me
BARQUES.
E C Mowatt Stay dock
Oceano Portugal Alger
Hiram Honduras Some dist 30
Preston Colon last dist 15

VENTES A L'ENOAN.

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MACON & KERNAGHAN — W. A. Kernaghan, encanteur à Barone, le 6 mai 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières. No 311 rue Barone, il sera vendu à l'encherre publique, en vertu d'un ordre déclaré le 9 mai 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le lot No 4 de l'lot 28, borné par les rues Touzaint et Fort, et la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Barone, il sera vendu à l'encherre publique, en vertu d'un ordre déclaré le 9 mai 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le lot No 4 de l'lot 28, borné par les rues Touzaint et Fort, et la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Barone, il sera vendu à l'encherre publique, en vertu d'un ordre déclaré le 9 mai 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le lot No 4 de l'lot 28, borné par les rues Touzaint et Fort, et la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Barone, il sera vendu à l'encherre publique, en vertu d'un ordre déclaré le 9 mai 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le lot No 4 de l'lot 28, borné par les rues Touzaint et Fort, et la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Barone, il sera vendu à l'encherre publique, en vertu d'un ordre déclaré le 9 mai 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le lot No 4 de l'lot 28, borné par les rues Touzaint et Fort, et la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Barone, il sera vendu à l'encherre publique, en vertu d'un ordre déclaré le 9 mai 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le lot No 4 de l'lot 28, borné par les rues Touzaint et Fort, et la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Barone, il sera vendu à l'encherre publique, en vertu d'un ordre déclaré le 9 mai 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le lot No 4 de l'lot 28, borné par les rues Touzaint et Fort, et la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Barone, il sera vendu à l'encherre publique, en vertu d'un ordre déclaré le 9 mai 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le lot No 4 de l'lot 28, borné par les rues Touzaint et Fort, et la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Barone, il sera vendu à l'encherre publique, en vertu d'un ordre déclaré le 9 mai 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le lot No 4 de l'lot 28, borné par les rues Touzaint et Fort, et la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Barone, il sera vendu à l'encherre publique, en vertu d'un ordre déclaré le 9 mai 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le lot No 4 de l'lot 28, borné par les rues Touzaint et Fort, et la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Barone, il sera vendu à l'encherre publique, en vertu d'un ordre déclaré le 9 mai 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le lot No 4 de l'lot 28, borné par les rues Touzaint et Fort, et la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Barone, il sera vendu à l'encherre publique, en vertu d'un ordre déclaré le 9 mai 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le lot No 4 de l'lot 28, borné par les rues Touzaint et Fort, et la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Barone, il sera vendu à l'encherre publique, en vertu d'un ordre déclaré le 9 mai 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le lot No 4 de l'lot 28, borné par les rues Touzaint et Fort, et la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Barone, il sera vendu à l'encherre publique, en vertu d'un ordre déclaré le 9 mai 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le lot No 4 de l'lot 28, borné par les rues Touzaint et Fort, et la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Barone, il sera vendu à l'encherre publique, en vertu d'un ordre déclaré le 9 mai 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le lot No 4 de l'lot 28, borné par les rues Touzaint et Fort, et la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Barone, il sera vendu à l'encherre publique, en vertu d'un ordre déclaré le 9 mai 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le lot No 4 de l'lot 28, borné par les rues Touzaint et Fort, et la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Barone, il sera vendu à l'encherre publique, en vertu d'un ordre déclaré le 9 mai 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le lot No 4 de l'lot 28, borné par les rues Touzaint et Fort, et la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Barone, il sera vendu à l'encherre publique, en vertu d'un ordre déclaré le 9 mai 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le lot No 4 de l'lot 28, borné par les rues Touzaint et Fort, et la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Barone, il sera vendu à l'encherre publique, en vertu d'un ordre déclaré le 9 mai 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le lot No 4 de l'lot 28, borné par les rues Touzaint et Fort, et la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Barone, il sera vendu à l'encherre publique, en vertu d'un ordre déclaré le 9 mai 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le lot No 4 de l'lot 28, borné par les rues Touzaint et Fort, et la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Barone, il sera vendu à l'encherre publique, en vertu d'un ordre déclaré le 9 mai 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le lot No 4 de l'lot 28, borné par les rues Touzaint et Fort, et la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Barone, il sera vendu à l'encherre publique, en vertu d'un ordre déclaré le 9 mai 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le lot No 4 de l'lot 28, borné par les rues Touzaint et Fort, et la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Barone, il sera vendu à l'encherre publique, en vertu d'un ordre déclaré le 9 mai 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le lot No 4 de l'lot 28, borné par les rues Touzaint et Fort, et la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Barone, il sera vendu à l'encherre publique, en vertu d'un ordre déclaré le 9 mai 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le lot No 4 de l'lot 28, borné par les rues Touzaint et Fort, et la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Barone, il sera vendu à l'encherre publique, en vertu d'un ordre déclaré le 9 mai 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le lot No 4 de l'lot 28, borné par les rues Touzaint et Fort, et la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Barone, il sera vendu à l'encherre publique, en vertu d'un ordre déclaré le 9 mai 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le lot No 4 de l'lot 28, borné par les rues Touzaint et Fort, et la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Barone, il sera vendu à l'encherre publique, en vertu d'un ordre déclaré le 9 mai 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le lot No 4 de l'lot 28, borné par les rues Touzaint et Fort, et la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Barone, il sera vendu à l'encherre publique, en vertu d'un ordre déclaré le 9 mai 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le lot No 4 de l'lot 28, borné par les rues Touzaint et Fort, et la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Barone, il sera vendu à l'encherre publique, en vertu d'un ordre déclaré le 9 mai 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le lot No 4 de l'lot 28, borné par les rues Touzaint et Fort, et la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Barone, il sera vendu à l'encherre publique, en vertu d'un ordre déclaré le 9 mai 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le lot No 4 de l'lot 28, borné par les rues Touzaint et Fort, et la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Barone, il sera vendu à l'encherre publique, en vertu d'un ordre déclaré le 9 mai 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le lot No 4 de l'lot 28, borné par les rues Touzaint et Fort, et la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Barone, il sera vendu à l'encherre publique, en vertu d'un ordre déclaré le 9 mai 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le lot No 4 de l'lot 28, borné par les rues Touzaint et Fort, et la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Barone, il sera vendu à l'encherre publique, en vertu d'un ordre déclaré le 9 mai 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le lot No 4 de l'lot 28, borné par les rues Touzaint et Fort, et la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Barone, il sera vendu à l'encherre publique, en vertu d'un ordre déclaré le 9 mai 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le lot No 4 de l'lot 28, borné par les rues Touzaint et Fort, et la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Barone, il sera vendu à l'encherre publique, en vertu d'un ordre déclaré le 9 mai 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le lot No 4 de l'lot 28, borné par les rues Touzaint et Fort, et la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Barone, il sera vendu à l'encherre publique, en vertu d'un ordre déclaré le 9 mai 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E, dans l'aff